

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions, et de M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes 2
- Présences en réunion 30

Mercredi
11 février 2026
Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 33

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Philippe Ballard
Vice-président de la
commission**



La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq.

M. Philippe Ballard, président. Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux, avec une audition consacrée maintenant aux opérations spéciales de France Télévisions. Ces dernières portent assez bien leur nom, à défaut d'être précisément définies et nous accueillons pour ce faire M. Yannick Letranchant et M. Arnaud Ngatcha, que je vais vous présenter dans un instant.

Compte tenu des délais très brefs dans lesquels nous vous avons convoqués, je vous remercie de vous être rendus disponibles et d'être ainsi avec nous aujourd'hui.

Les opérations spéciales diffusées sur France Télévisions portent finalement assez bien leur nom à défaut d'être très précisément définies. Si je reprends la définition que vous en donniez, Monsieur Ngatcha, dans un entretien au site Média+, vous aviez alors déclaré que votre travail consistait à « identifier des thèmes pertinents pour créer d'importantes initiatives centrées sur des problématiques qui influencent la société française ». À cet égard, on peut citer la soirée « Aux arbres citoyens ! » en 2022, ou la soirée « Urgence océan : un sommet pour tout changer », coanimée en juin 2025 par Léa Salamé et Hugo Clément. Mais les opérations spéciales, ce furent aussi les soirées consacrées à la mobilisation en faveur de l'Ukraine ou à la réouverture de Notre-Dame de Paris après l'incendie qui l'avait frappée et la restauration qui s'en est suivie.

Lorsqu'on regarde votre profil sur LinkedIn, monsieur Letranchant, on constate que font également partie des opérations spéciales les cérémonies du 14 juillet, du 8 mai et du 11 novembre, l'investiture d'un nouveau Président de la République, des soirées électorales, des mariages princiers, etc. Après des études de droit et de journalisme, vous êtes entré chez France 2 en 1990 comme reporter, avant d'être nommé chef du service économie et social de cette chaîne. Vous avez été, entre autres fonctions, responsable des opérations spéciales de France 2 pendant six ans, d'août 2008 à juillet 2014, avant de travailler pour France 3 et de devenir directeur exécutif de l'information de France Télévisions. Vous êtes directeur des opérations spéciales de France Télévisions depuis septembre 2020.

Monsieur Ngatcha, vous avez commencé votre carrière à Canal +, à la direction des sports, puis vous êtes entré chez France Télévisions en septembre 2008 comme responsable des documentaires sur France 2, avant de devenir responsable des magazines culturels. Après un passage chez A Prime group comme producteur associé, vous retrouvez France 2 comme directeur des études et de la diversité – peut-être nous direz-vous en quoi ce travail a exactement consisté –, avant d'être conseiller en communication au cabinet de Laura Flessel, alors ministre des sports, pendant près d'un an et demi. Vous êtes directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes depuis septembre 2018. Vous êtes également élu conseiller de Paris et maire adjoint chargé de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie depuis juillet 2020. Nul doute que le rapporteur et d'autres députés auront des questions à ce sujet.

Avant que vous ne nous éclairiez sur ces opérations spéciales, la manière dont leurs thèmes sont déterminés, leurs délais de fabrication et leur coût, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle aussi que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Yannick Letranchant et Arnaud Ngatcha prêtent successivement serment.)

Pour ma part, je signale que j'ai été journaliste pendant quarante, aussi bien dans le service public, où j'ai passé six ans, que dans des médias privés. Je vous laisse la parole pour un propos liminaire, après quoi vous pourrez échanger avec le rapporteur et les députés ici présents.

M. Yannick Letranchant, directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Les opérations spéciales ont déjà été évoquées à plusieurs reprises au cours de vos travaux. Je le comprends, car elles constituent un pan majeur de l'activité linéaire – et pas seulement – de nombreux groupes audiovisuels en France comme à l'international, dans un contexte de profonde transformation des usages et de concentration de l'audience autour de grands rendez-vous.

Les articles 1 et 2 du cahier des charges de France Télévisions lui confient la mission de garantir à tous les citoyens un accès gratuit aux grands moments démocratiques, culturels, sportifs et mémoriels de la nation. Les opérations spéciales constituent l'un des moyens les plus concrets de remplir ces missions.

À l'été 2026, j'aurai trente-sept ans de service à la télévision publique. Je suis entré à France Télévisions en 1989 comme journaliste à FR3 Bretagne. J'ai ensuite intégré Antenne 2 à Télématin puis au service économie et social de la rédaction. J'ai fait du terrain, avant de passer à l'encadrement et de diriger des services à la rédaction nationale – des éditions de journaux télévisés de 13 heures, de 20 heures et du week-end. J'ai travaillé auprès d'Arlette Chabot et de Thierry Thuillier. Cela m'a amené à devenir directeur du réseau régional de France 3 régions, après avoir dirigé pendant un an le pôle nord-ouest de France 3, lequel comprenait cinq sous-régions. Je suis ensuite devenu directeur de l'information de France Télévisions.

Au cours de ma carrière, j'ai défendu des réformes et conduit des réorganisations, comme la fusion des rédactions nationales. J'ai sans cesse accompagné la modernisation de France Télévisions et, surtout, de ses rédactions.

J'y ai appris le métier dans ce qu'il a de plus exigeant – la rigueur de l'information, le sens du direct, la réactivité et la responsabilité éditoriale face à des millions de téléspectateurs. J'ai dirigé des rédactions régionales, puis assumé des responsabilités au sein de l'information nationale dans une période particulièrement éprouvante pour notre pays, celle de la crise sanitaire. Pendant ces années marquées par le covid-19, par la désinformation et par la mise à l'épreuve de la cohésion sociale et de la résilience de la nation, l'information du service public a joué un rôle essentiel. J'y ai pris toute ma part avec, à mes côtés, des équipes formidables et fortement impliquées.

Depuis septembre 2020, je suis à la tête de la direction des opérations spéciales de l'information et des antennes du groupe France Télévisions, avec pour mission de concevoir, accompagner et coordonner les grands dispositifs éditoriaux transversaux. France Télévisions s'appuie historiquement sur une direction des opérations spéciales rattachée à la rédaction nationale – direction que j'ai moi-même occupée un temps au sein de l'information de France 2, comme vous l'avez rappelé. Depuis près de vingt ans, elle couvre un certain nombre de grands événements relevant directement des missions de service public que nous sommes souvent les seuls à assurer.

Il y a sept ans, France Télévisions a souhaité créer en miroir une direction des opérations spéciales au sein de la direction des antennes et des programmes. Je répondrai à vos questions avec M. Ngatcha, qui exerce ses fonctions dans cette direction. Je précise que M. Ngatcha n'est pas placé sous mon autorité, mais sous celle de Stéphane Sitbon-Gomez.

Si vous le voulez bien, j'organiserai mon propos autour de deux axes. Je reviendrai d'abord sur la montée en puissance de l'« événementialisation » des antennes, qui constitue une tendance de fond de l'audiovisuel en France comme à l'international, et qui s'inscrit pleinement dans les missions confiées au service public. Je vous présenterai ensuite la nature et la diversité des opérations spéciales de France Télévisions, leur organisation, ainsi que les principes éditoriaux et de gouvernance qui encadrent leur conception et leur mise en œuvre.

L'« événementialisation » des antennes constitue une tendance de fond au cœur des usages et des missions du service public. Depuis plusieurs années, l'audiovisuel connaît une transformation profonde des usages. En France, le temps passé devant la télévision, tout écran confondu, a reculé d'environ 20 % en trois ans sous l'effet de la fragmentation des usages, mais aussi de la montée en puissance de la vidéo à la demande et des plateformes numériques. Ce qui rassemble encore massivement et simultanément devant le téléviseur, ce sont les grands événements – les événements d'information, les événements sportifs, les grands divertissements fédérateurs, les grandes commémorations ou les moments de vie collective. La télévision linéaire ne disparaît pas, elle change de nature. Elle devient le lieu du rendez-vous, du direct, de l'exceptionnel.

Cette évolution n'est ni propre à la France, ni spécifique au service public. Elle est observable partout dans le monde. Aux États-Unis, par exemple, les grandes chaînes généralistes ont recentré l'essentiel de leurs grilles linéaires autour de trois piliers : l'information, les grands événements, notamment sportifs, et quelques divertissements emblématiques fortement incarnés. Le succès massif du Super Bowl, dont la retransmission récente a réuni plus de 100 millions de téléspectateurs, illustre parfaitement cette réalité.

Dans un univers saturé de contenus, ce qui continue à réunir autour du téléviseur, ce sont les événements fédérateurs, identifiés et populaires. Cette tendance internationale confirme que l'« événementialisation » n'est pas un choix opportuniste, mais une adaptation structurelle aux usages contemporains. Cette évolution entre en résonance directe avec les missions confiées à France Télévisions par son cahier des charges, celui-ci faisant explicitement de l'événement un marqueur éditorial du service public audiovisuel. Il rappelle dans son article 3 que France 2 est placée sous « le [...] signe de l'événement [...] et joue un rôle majeur en matière d'information et de sport », dans son article 14 que « l'information et le débat doivent être de grands rendez-vous » démocratiques sur les antennes du groupe, et dans son article 8 que la diffusion gratuite « des événements sportifs d'importance majeure ou qui font partie du patrimoine national » relève pleinement des obligations du service public.

L'« événementialisation » des antennes n'est donc pas un choix de programmation ou un levier d'audience. Elle est un marqueur éditorial fort du service public. Elle permet d'assumer des rendez-vous exigeants parfois complexes, souvent longs, qui mobilisent l'ensemble des compétences du groupe – l'information, les programmes, les sports, le numérique, les régions, qu'elles soient hexagonales ou ultramarines, le marketing et la communication. Elle permet également de toucher des publics larges et divers, notamment sur les réseaux sociaux, dans des moments où l'attention collective est maximale et où la responsabilité éditoriale est particulièrement forte. C'est pourquoi France Télévisions a fait le

choix assumé de structurer, d'organiser et de renforcer ses opérations spéciales, non pas comme une exception, mais comme un pilier à part entière de son offre et de sa mission.

J'en viens à mon deuxième point, relatif à la mobilisation massive des antennes de France Télévisions. Je tiens à le rappeler devant la représentation nationale, avec Arnaud Ngatcha : à France Télévisions, les opérations spéciales représentent chaque année plusieurs dizaines d'heures de programmes, voire davantage, tous plus variés les uns que les autres, avec leurs spécificités, leurs contraintes propres et, surtout, des audiences élevées. Elles impliquent donc une responsabilité éditoriale particulièrement lourde vis-à-vis des Français qui nous regardent. Or ces dispositifs reposent sur des équipes extrêmement resserrées – moins d'une dizaine de personnes à l'échelle du groupe, assistantes comprises – dont l'engagement, le professionnalisme et la capacité de coordination transversale sont remarquables.

En 2025, plus de vingt événements ont donné lieu à des comités de pilotage transverses, que je dirige, associant les directions de l'information, des antennes, des programmes, du numérique, des régions, de la communication et des fonctions supports – je préfère dire partenaires. Je pourrai le détailler plus tard si vous le souhaitez.

Cette année a aussi été marquée par une séquence mémorielle majeure autour des 80 ans de la période 1945-2025, dans la continuité de la commémoration du Débarquement et des différentes libérations de l'Europe dans la séquence 1944-2024. Quatre comités de pilotage transverses ont été consacrés à la libération des camps de concentration, à la mémoire d'Anne Frank, à la victoire des Alliés, aux grands procès de l'après-guerre – Nuremberg, Barbie, Touvier –, ainsi qu'aux commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki. La direction a également assuré un accompagnement très soutenu de la séquence dédiée aux 10 ans des attentats du 13 novembre contre le Stade de France, le Bataclan et les terrasses, comme on dit. Cette séquence a mobilisé de manière significative l'ensemble des antennes du groupe de France Télévisions et a donné lieu à trois comités de pilotage dédiés.

L'année 2025 a également été marquée par la densité du calendrier électoral et l'instauration de quatre comités de pilotage destinés à préparer la montée en puissance de la couverture des élections municipales. Elle a aussi été jalonnée de nombreux rendez-vous démocratiques et sociétaux, comme les 50 ans de la loi Veil, les 20 ans de la loi de 2005 sur le handicap, la Journée internationale des droits des femmes ou l'opération « Novembre, le temps du handicap ».

Cette année a par ailleurs donné lieu à des opérations solidaires et citoyennes majeures. Parmi elles, le Téléthon, rendez-vous emblématique du service public, a mobilisé le groupe pendant près de trente heures d'antenne. Je peux aussi mentionner des événements culturels et patrimoniaux comme le Festival de Cannes, le concours Eurovision de la chanson, la panthéonisation de Robert Badinter ou l'opération « Millenium 2027, année européenne des Normands », qui s'échelonne de 2025 à 2027. Il y a également eu des séquences internationales et scientifiques spécifiques, comme « Urgence océan : un sommet pour tout changer » ou « Opération cœur outre-mer ».

En 2026, la mobilisation sera forte autour de plusieurs dizaines d'opérations spéciales – nous pourrions en parler.

Journaliste depuis plus de trente-cinq ans à France Télévisions, passé par l'information nationale comme par les territoires, j'ai toujours exercé mes responsabilités avec une même conviction, celle que le service public est attendu dans les moments qui comptent, quand

l'attention est maximale et la responsabilité éditoriale est la plus lourde. Les opérations spéciales, dans leur ensemble, incarnent pleinement cette exigence. Elles ne relèvent ni de l'accessoire ni de l'exception.

M. Philippe Ballard, président. Je vous remercie et vais commencer par une question assez basique : comment se déroule une opération spéciale ? Prenons l'exemple du 14 juillet. Les caméras et dispositifs divers qui sont installés vous appartiennent-ils ou sont-ils partagés avec TF1, qui couvre également le défilé ? Les coûts supportés sont-ils similaires pour TF1 et pour France 2 ? Comment se passe la collaboration entre les deux chaînes ? Combien de temps mettez-vous à préparer un tel événement ?

M. Yannick Letranchant. Comme patron des opérations spéciales du groupe, je ne fabrique pas ces événements. La seule production que je réalise avec mes équipes est le Téléthon : il a été rattaché à la direction des opérations spéciales en 2021 et je le produis pleinement. Mon rôle est de coordonner, d'animer et de mettre les équipes au même niveau d'information pour des événements que nous estimons devoir être transversaux.

Le 14 juillet en fait partie. Pour cet événement, nous organisons des comités de pilotage en amont qui réunissent toutes les entités et toutes les directions du groupe France Télévisions. La retransmission du défilé du 14 juillet est produite par la direction de l'information. Mais le 14 juillet, c'est aussi l'arrivée du Tour de France, qui implique la direction des sports, ainsi que le concert et le feu d'artifice de la Ville de Paris, qui relèvent des divertissements et du spectacle vivant. Quand on réunit ce genre de comité de pilotage, on demande à chaque entité ce qu'elle fera dans son secteur. Pour citer un autre exemple, la direction des documentaires participe aussi à ces réunions et peut nous informer qu'elle travaille à un documentaire sur l'armée ou sur tout autre sujet, qui sera diffusé à l'occasion du 14 juillet.

Pour revenir à votre question, je ne produis plus directement l'émission du 14 juillet, mais je l'ai fait en son temps. Sa production est assurée en alternance par TF1 et France Télévisions, une année sur deux. Nous travaillons ensemble. Le groupe leader pour l'année concernée fournit le signal international aux différentes chaînes, tandis que des moyens dits « privatifs » permettent à chaque chaîne de faire ses directs – depuis une base militaire, un sous-marin ou un hélicoptère, par exemple. Le budget des moyens est partagé à parité entre TF1 et le groupe France Télévisions. C'est vrai pour le 14 juillet, mais cela peut aussi l'être pour d'autres opérations produites conjointement avec le groupe TF1.

M. Philippe Ballard, président. Monsieur Ngatcha, le 23 mai 2025, l'association Transparence citoyenne a déposé une plainte à votre sujet auprès du parquet national financier (PNF). Elle vous accuse de bénéficier d'un emploi fictif à France Télévisions où vous percevez un salaire annuel d'environ 100 000 euros sans preuve d'activité concrète puisque, d'après elle, vous semblez être absent des organigrammes et des projets de l'entreprise, tandis que vous êtes, semble-t-il, plutôt actif dans vos fonctions municipales, notamment comme chargé des relations internationales pour la Ville de Paris. Que répondez-vous à ces accusations ? Quelle est la réalité de votre travail à France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha, directeur unité de programmes à la direction des antennes et des programmes. Pour préciser vos propos introductifs, je n'ai pas commencé ma carrière à Canal + mais au *Figaro*. Je tiens à le rectifier car c'est ce journal qui m'a formé, et j'y ai passé d'excellentes années. Par la suite, je suis arrivé une première fois à France Télévisions auprès de Rachel Kahn, d'abord quand elle était directrice de la jeunesse puis quand elle est devenue directrice des divertissements. J'ai notamment été rédacteur en chef adjoint de l'émission

« Culture et dépendances » de Franz-Olivier Giesbert sur France 3. Je suis ensuite parti réaliser des documentaires politiques, consacrés à François Baroin et Jean-Marc Ayrault, ainsi qu'un documentaire sur l'identité noire en France, diffusé sur France 3 et France 5. C'est ce qui m'a valu d'arriver à Canal +, à la direction des sports, en tant que rédacteur en chef adjoint en charge des opérations spéciales.

En ce qui concerne mes activités à France Télévisions, je ne suis pas arrivé aux opérations spéciales sous la direction de Stéphane Sitbon-Gomez, mais lorsque Takis Candilis était directeur des antennes et des programmes du groupe. Je passe sous la direction de Stéphane Sitbon-Gomez lorsqu'il lui succède à ce poste.

Quand Takis Candilis arrive à son poste, l'entreprise connaît une transformation. Auparavant, elle était organisée par chaîne : France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô avaient chacune leur directeur des programmes et des directions d'unité qui répondaient à un directeur général. La transformation se traduit par la création d'une direction unique, avec une direction générale des antennes et des programmes. Takis Candilis réfléchit alors à l'idée d'avoir à ses côtés une personne chargée de travailler à l'« événementialisation » des grands objectifs de service public de la maison. Il a notamment comme ambition le retour d'une grande émission d'environnement sur les antennes. C'est d'ailleurs la première mission qu'il me confie, qui donne lieu à « L'Émission pour la Terre : tout le monde au vert ! », animée par Nagui et Anne-Élisabeth Lemoine. Cette émission a rencontré un fort succès sur les antennes et a relancé la présence de grands événements consacrés aux questions environnementales.

J'ai commencé à travailler avec Stéphane Sitbon-Gomez après le changement à la tête de la direction des antennes et des programmes. Ma mission a parfaitement continué – l'association à laquelle vous faites allusion n'a absolument pas cherché à savoir en quoi elle consistait. Je vais vous détailler les opérations spéciales que j'ai faites, puisque cette association affirme que je n'ai pas travaillé. Ce sera d'ailleurs assez simple, puisque, à la différence de Yannick Letranchant, je représente une unité de programmes. Cela signifie que mon travail consiste à définir et à proposer des thématiques, puis à en parler avec mon patron, d'abord Takis Candilis et désormais Stéphane Sitbon-Gomez. Je développe ensuite une production de A à Z : choix du producteur, développement du projet avec celui-ci, choix des animateurs, mise en production, travail avec les équipes de la chaîne, tournage et promotion.

Concernant la promotion, vous faisiez écho à une interview que j'ai donnée. En l'occurrence, pour chaque opération spéciale, je donne des interviews et des conférences de presse en présence de tous mes patrons – et ce, tous les ans, y compris depuis que je suis élu. L'association à laquelle vous faites référence n'a donc absolument pas cherché à savoir véritablement ce que je faisais.

Je vais citer les émissions que j'ai faites depuis 2020, mais je peux remonter à 2019 si vous le souhaitez...

M. Philippe Ballard, président. Le rapporteur vous posera ses questions. La mienne consistait précisément à savoir ce que vous répondiez aux accusations concernant votre salaire, votre emploi qualifié de fictif par l'association Transparence citoyenne, et le fait que, toujours selon elle, vous passiez davantage de temps à la mairie de Paris qu'à votre bureau à France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. Je réfute ces accusations !

M. Yannick Letranchant. Je précise que M. Ngatcha apparaît bien dans l'organigramme de France Télévisions. Cet élément a été versé dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je me fie à l'organigramme que France Télévisions m'a fourni, monsieur Letranchant, vous êtes directeur des opérations spéciales, de l'information et des antennes de France Télévisions. Pourtant, vous n'êtes pas rattaché à la direction de l'information, mais directement à la présidente du groupe, Delphine Ernotte. Quant à vous, monsieur Ngatcha, vous êtes également directeur des opérations spéciales. En revanche, vous n'êtes pas rattaché à la présidente, mais à son numéro 2, Stéphane Sitbon-Gomez, directeur des antennes et des programmes. Pourquoi existe-t-il deux directeurs des opérations spéciales chez France Télévisions, l'un rattaché à la présidente et l'autre à son numéro 2 ?

M. Yannick Letranchant. Je comprends que ces appellations similaires vous conduisent à vous interroger. Si nous pouvons vous éclairer quant au rôle des uns et des autres, ce sera une réussite.

Il existe une direction de l'information et une direction des antennes et des programmes. Dès lors que j'exerce un rôle transversal, je ne peux dépendre ni de l'information ni des antennes, puisque je suis amené à travailler avec les deux. La seule personne qui chapeaute les directeurs de l'information d'une part, des antennes et des programmes d'autre part, est la présidente. C'est pourquoi je lui suis rattaché. J'exerce d'ailleurs aussi un rôle transversal auprès des autres directions du groupe.

Je ne peux donc pas être rattaché à la seule information – laquelle est d'ailleurs dotée d'une direction des opérations spéciales qui produit de manière opérationnelle divers événements.

Par ailleurs, ainsi que je l'ai précisé en introduction, je ne fabrique pas : je supervise, j'anime et je coordonne les équipes qui contribuent à un événement, chacune fabriquant dans son secteur. Je ne procède pas à des arbitrages sur ce qu'il faut faire ou non – même si, avec l'expérience qui est la mienne, il peut arriver que je pose une question en comité de pilotage et qu'on estime que ma remarque est acceptable.

M. Arnaud Ngatcha. L'existence de deux directions des opérations spéciales n'est pas propre à France Télévisions.

J'ai été rédacteur en chef chargé des opérations spéciales du groupe Canal + lorsque Alexandre Bompard en était le directeur des sports. Il existait par ailleurs une direction des opérations spéciales à la direction des programmes de Canal +, qui gérait notamment le Festival de Cannes – dans laquelle j'avais été jeune stagiaire.

À TF1, il y a aussi une direction des opérations spéciales rattachée à l'information et une autre rattachée aux programmes. Donc, monsieur le rapporteur, ce n'est pas du tout une spécificité du groupe France Télévisions.

Par ailleurs, ainsi que vous l'a expliqué Yannick Letranchant, il n'est pas une unité de programmes. Pour ma part, j'en suis une, à l'instar de mes camarades des divertissements, des magazines ou des documentaires que vous avez auditionnés. Je propose de prendre un exemple, pour détailler mon activité et simplifier la compréhension que vous pourrez ainsi en avoir. Lorsque vous avez auditionné Stéphane Sitbon-Gomez, vous lui avez demandé ce que je faisais

en ce moment. Il vous a répondu que je travaillais sur les 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot. C'est un bon exemple, qui va me permettre de détailler comment on monte une opération spéciale. Avant que nous ne décidions de consacrer une opération spéciale aux 40 ans de cette fondation, j'avais fait remarquer à Stéphane Sitbon-Gomez que l'attachement des Français aux animaux de compagnie devenait un phénomène de société : l'animal prend une place de plus en plus importante dans la famille. Je lui avais également signalé qu'au Royaume-Uni, plusieurs émissions traitaient de ce thème. Aussi me semblait-il intéressant d'y consacrer une opération spéciale en *prime time*. Nous l'avions fait à l'occasion des 70 ans de la SPA, la Société protectrice des animaux, avec un *prime time* animé par Stéphane Bern sur France 3. J'ai proposé à Stéphane Sitbon-Gomez que nous poursuivions cette mobilisation autour de la cause animale.

M. Philippe Ballard, président. Je vous invite à faire preuve de concision si possible afin que nous avancions...

M. Arnaud Ngatcha. Je vais essayer d'être concis. Mais, depuis quatre mois, je fais l'objet d'accusations très graves. Je pense donc que vous pouvez me laisser cinq minutes pour détailler ce que je fais !

Une fois que j'ai l'autorisation de préparer une opération spéciale autour de la cause animale, mon travail consiste à proposer à Stéphane Sitbon-Gomez des producteurs avec lesquels travailler. Une fois ces derniers identifiés, nous réfléchissons, avec mon équipe, au type d'émission que nous voulons proposer. Je rencontre les acteurs – en l'occurrence, la Fondation Brigitte Bardot –, je propose un animateur à mon directeur général, puis un dossier est constitué, à la lecture duquel Stéphane Sitbon-Gomez décide de la mise en production ou non. S'agissant des 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot, je lui ai rendu ce dossier la semaine dernière. Il l'a validé, nous allons entrer dans la phase de production, et des négociations vont s'engager avec le directeur des productions, que vous allez bientôt recevoir. Viendront ensuite le suivi de la mise en production, le tournage de l'émission et sa mise à l'antenne.

Vous êtes un professionnel des médias, monsieur le président, vous connaissez donc tout cela, mais il est important que je sois didactique dans la mesure où, encore une fois, des accusations très graves ont été formulées contre moi. Je ne peux pas les laisser passer. Il faut expliquer ce qu'est la télévision à ceux qui ne la connaissent pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai une vingtaine de questions à vous poser, vous pourrez donc vous justifier quant aux accusations qui ont été portées contre vous...

Je reviens aux deux postes similaires, ou d'apparence similaire, que vous occupez à France Télévisions. Stéphane Sitbon-Gomez vient de récupérer la tutelle de la direction de l'information et des programmes de France Télévisions, au motif qu'il serait nécessaire d'assurer une cohérence et une coordination entre les directions. Alors que le nouveau directeur de l'information, Philippe Corbé, dépend de M. Sitbon-Gomez, le directeur des opérations spéciales que vous êtes, monsieur Letranchant, ne répond qu'à la présidente. Comment expliquez-vous cette position, qui pourrait s'apparenter à un statut privilégié ? Pourquoi ne dépendez-vous pas de M. Sitbon-Gomez ?

M. Yannick Letranchant. J'ignore ce qu'il en sera au terme de la réorganisation qui est en cours, qui a été présentée aux instances représentatives il y a quelques semaines et qui s'échelonnait durant une partie du printemps. Comme je l'ai dit, je suis rattaché à la présidente parce que j'ai un rôle transversal. Stéphane Sitbon-Gomez dirigeait les antennes et les programmes, et il existait par ailleurs une direction de l'information. Si je voulais travailler

avec ces deux directions, en surplomb, je ne pouvais qu’être rattaché à la présidente. Votre question est légitime et, dans le cadre de la réorganisation, ces rattachements organisationnels pourront peut-être évoluer. C’est possible...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, entre 2016 et 2017, vous avez occupé le poste de directeur de la diversité chez France Télévisions. La question de la diversité semble revenir à plusieurs reprises dans la stratégie éditoriale du groupe, comme dans les contrôles de l’Arcom, l’Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique.

Lors d’une précédente audition, nous avons appris que l’Arcom n’hésitait pas à classer les personnes vues à l’antenne non pas en fonction de leurs déclarations politiques mais de critères discriminants. Nous avons par exemple appris qu’elle comptabilisait des taux de personnes non blanches, alors que ces pratiques issues du monde anglo-saxon sont en contradiction avec la culture universaliste de la France.

Pouvez-vous nous préciser en quoi consistait votre mission de directeur de la diversité chez France Télévisions ? Comment cette mission passée influe-t-elle sur celle de directeur des opérations spéciales à l’antenne ?

M. Arnaud Ngatcha. N’occupant plus cette fonction, je ne porterai pas de jugement sur ce qui se passe actuellement dans le groupe.

Retraçons les faits – j’essayerai d’être rapide. J’arrive à la direction des opérations spéciales dans un contexte politique particulier, après la crise des banlieues. Le président Chirac réunit à l’Élysée tous les patrons de l’audiovisuel public et privé pour réfléchir à la façon d’apporter des réponses politiques à cette crise majeure. Le président de France Télévisions de l’époque, Patrick de Carolis, décide de confier à Hervé Bourges, président emblématique de l’audiovisuel, la direction d’un comité permanent de la diversité de France Télévisions. Je suis alors à Canal +, rédacteur en chef chargé des opérations spéciales – je serai ensuite rédacteur en chef chargé des magazines, notamment sous la direction du successeur de M. Bompard, Cyril Linette.

M. de Carolis vient me chercher pour une raison simple. J’ai toujours été un citoyen actif qui a pris part à la vie sociétale du pays. Je participais alors à des mouvements qui réfléchissaient aux enjeux de la diversité. Je faisais partie du *Club Averroès*, qui a été un référent en la matière, notamment pour le groupe TF1, puisqu’il a nourri la réflexion qui a conduit à l’arrivée d’Harry Roselmack au « 20 heures ».

Patrick de Carolis entend alors parler de moi, me contacte à Canal + et me demande de rejoindre le service public pour seconder Hervé Bourges dans ses fonctions en tant que délégué général. Je lui réponds que je ne veux pas uniquement exercer cette mission, car j’occupe aussi des fonctions de rédacteur en chef. Aussi vais-je devenir directeur des documentaires à France 5, chargé de la collection « Empreintes », tout en étant directeur délégué du comité de la diversité auprès d’Hervé Bourges.

Nous avons engagé une réflexion et créé un comité réunissant toutes les grandes directions de la maison – Yannick Letranchant était d’ailleurs déjà là et pourra vous en parler. Nous organisons alors des auditions, à l’image de l’Assemblée nationale quand elle souhaite s’emparer d’un sujet. Nous avons auditionné tous les grands intellectuels, hommes politiques et scientifiques pour étayer nos réflexions et remettre à Patrick de Carolis, alors président de France Télévisions, une boîte à outils. L’objectif était d’aider les médias à apporter des réponses

à la crise majeure des banlieues et à la question de la diversité qui était prégnante dans la société française.

M. Philippe Ballard, président. Faites-vous référence à la crise des banlieues de 2005 ?

M. Arnaud Ngatcha. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai beaucoup de questions. Je vais essayer de les poser rapidement et je compte sur la concision de vos réponses !

Le 10 décembre, nous avons interrogé Delphine Ernotte sur la répartition de vos compétences. Elle nous a déclaré : « M. Ngatcha s'occupe du Téléthon [...]. » Cela figure dans le compte rendu de l'audition. Pourtant, dans de nombreuses interviews, notamment celle du 3 décembre 2025 au site *La lettre de l'audiovisuel*, c'est vous, monsieur Letranchant, qui êtes présenté comme chargé du Téléthon. C'est encore vous qui êtes inscrit comme producteur du Téléthon sur le site de France Télévisions. Ma question est simple : monsieur Ngatcha, avez-vous participé, oui ou non, à l'organisation du Téléthon ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vais être clair concernant cette réponse de Mme Ernotte au terme de ses quatre heures et demie d'audition. Quand j'étais auprès de Takis Candilis, j'étais son référent auprès du directeur du Téléthon, Philippe Vilamitjana – l'ancien patron de France 5. Je participais aux réunions organisées par ce dernier et je rendais compte à M. Candilis sur la manière dont le Téléthon allait se dérouler. Par la suite, quand Yannick Letranchant est arrivé aux fonctions qui sont les siennes, un an après moi, il a repris le Téléthon. Je m'en suis alors dégagé. Peut-être y a-t-il eu une confusion concernant cette période ?

M. Yannick Letranchant. C'est juste. Je suis le producteur du Téléthon, qui a été intégré à la direction des opérations spéciales de l'information et des antennes de France Télévisions. Je l'ai récupéré au départ de Philippe Vilamitjana et je le produis avec france.tv studio, qui en a la production exécutive. Je produis le Téléthon, je le fabrique donc en association avec l'AFM-Téléthon, l'Association française contre les myopathies, puisque cette émission, dont nous fêterons les 40 ans à la fin de l'année, fait des appels aux dons en faveur de cet organisme. J'organise des comités de pilotage transverses, comme je le fais pour d'autres opérations spéciales, afin d'associer toutes les directions et toutes les unités – comités de pilotage auxquels M. Ngatcha est convié ; il y participe régulièrement et peut intervenir, comme tous les participants.

M. Philippe Ballard, président. Si l'on a bien compris votre réponse, M. Ngatcha est sorti du Téléthon et il n'y a plus qu'un seul référent, vous-même, monsieur Letranchant ?

M. Yannick Letranchant. Oui.

M. Arnaud Ngatcha. Oui. En tant que directeur des opérations spéciales pour les programmes, je participe aux réunions que M. Letranchant organise avec les autres grands directeurs du groupe.

M. Philippe Ballard, président. Sans responsabilités ?

M. Arnaud Ngatcha. Non.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris. Mme Ernotte nous a expliqué, lors de son audition, que vous participiez à l'organisation du Téléthon, monsieur Ngatcha. Est-ce vrai ou faux ? Quel est votre rôle exact dans l'organisation de cette émission ?

M. Arnaud Ngatcha. M. Letranchant vient de vous le dire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai pas bien compris quel a été votre rôle dans l'organisation du Téléthon. En quoi y avez-vous participé ?

M. Yannick Letranchant. Je peux peut-être apporter une précision. Pendant un temps, M. Ngatcha était le référent antennes et programmes auprès du producteur du Téléthon, Philippe Vilamitjana. Lorsque ce dernier est parti, le Téléthon a été rattaché à ma direction. J'ai donc pris l'entière responsabilité de sa production pour France Télévisions. Arnaud Ngatcha n'y participe pas différemment que d'autres directeurs de France Télévisions, qui sont associés à mes comités de pilotage.

Depuis que j'ai repris cette opération – je viens de produire une cinquième édition, avec mes équipes, en décembre –, mon ambition et mon objectif, conformément à ce que m'a demandé la présidente, consistent à réintégrer et à réassocier tout le dispositif de France Télévisions, notamment éditorial et technique, mais aussi à faire revenir les figures emblématiques, les visages comme on dit maintenant, qui incarnent France Télévisions. Ainsi, de nombreux présentateurs d'émissions d'information ou de programmes participent de plus en plus au Téléthon. Cela permet de montrer l'implication du groupe dans cette émission extrêmement importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mme Ernotte parle au présent, lors de son audition du 10 décembre, lorsqu'elle explique que vous vous occupez du Téléthon, monsieur Ngatcha. A-t-elle menti ?

M. Yannick Letranchant. Ce n'est pas du mensonge mais une imprécision liée à une organisation plus ancienne. On ne peut pas demander à la présidente de connaître toutes mes réunions dans le détail, qui y participe, et qui y fait quoi. Cela ne remonte pas nécessairement jusqu'à elle. L'organisation a fluctué au fil du temps, mais elle est aujourd'hui claire : je suis chargé de la production du Téléthon et j'y associe tous les directeurs de France Télévisions, qui peuvent contribuer à la réflexion sur l'émission à venir. L'implication est globale et transverse. J'occupe un poste transverse et je travaille avec toutes les entités du groupe, y compris Arnaud Ngatcha, qui participent d'une manière ou d'une autre – même si ce n'est pas dans la fabrication opérationnelle – aux rendez-vous emblématiques de France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. Mon supérieur hiérarchique est Stéphane Sitbon-Gomez. Je ne vois pas Mme Ernotte, qui préside France Télévisions et assure la gestion de cette entreprise. Son référent est Stéphane Sitbon-Gomez, dont je suis le n – 1.

M. Philippe Ballard, président. Nous réauditionnerons Delphine Ernotte. M. le rapporteur aura tout le loisir de lui demander des précisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je lui poserai la question, mais je m'étonne de votre réponse, monsieur Letranchant. Dans la mesure où vous êtes sous sa direction directe, j' imagine que la présidente est plutôt renseignée sur vos prérogatives, en particulier s'agissant du Téléthon, qui est de votre responsabilité.

Toujours lors de son audition du 10 décembre, Delphine Ernotte vous a présenté ainsi : « M. Ngatcha s’occupe du Téléthon, des panthéonisations [...], des anniversaires, des armistices... Il a pris en charge en particulier des émissions consacrées à l’environnement, aux arbres, aux océans. C’est lui qui a fait l’émission “Urgence océan : un sommet pour tout changer” [...]. » J’ai analysé la liste des dix opérations spéciales des deux dernières années, que nous a transmise la direction de France Télévisions. Hormis les Jeux olympiques (JO) et la réouverture de Notre-Dame de Paris, ces opérations spéciales étaient principalement des soirées à thème, pendant lesquelles des fictions et des documentaires en lien avec l’événement concerné étaient diffusés à l’antenne. En quoi méritent-elles de mobiliser six salariés toute l’année ? Quel est votre rôle concret dans ces émissions ?

Par ailleurs, Mme Ernotte indique que vous avez fait l’émission « Urgence océan : un sommet pour tout changer », mais je crois que vous ne l’avez ni produite, ni réalisée, ni rédigée. Que signifie, concrètement, « faire » cette émission alors que vous n’avez pas ces responsabilités ?

M. Arnaud Ngatcha. J’ai essayé de vous expliquer ce qu’est un directeur d’unité de programmes, en prenant pour exemple l’émission consacrée aux 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot. Je peux le refaire au sujet de l’émission « Urgence océan », si vous le souhaitez.

Je fais le même métier que les autres directeurs d’unité que vous avez auditionnés et que ceux de tous les groupes – France Télévisions, Canal + ou TF1. Mon travail consiste à identifier un sujet ou à retenir un projet proposé par un producteur, parce que je considère qu’il a de l’intérêt pour France Télévisions, puis à le soumettre à mon n + 1, en l’occurrence M. Sitbon-Gomez. Une fois que j’ai son accord, nous signons un développement. En effet, compte tenu de leur ampleur et de leur durée, la mise en place des opérations spéciales demande du temps.

Pour « Urgence océan », nous avons décidé de nous inscrire dans le sommet international qui allait se dérouler à Nice, réunissant l’ensemble des grands dirigeants de la planète. Développer ce projet requerrait du temps. Comme tout directeur d’unité, j’ai travaillé avec le producteur qui avait été retenu – la société *Winter productions* dans laquelle œuvrent Hugo Clément, qui est un référent en matière d’environnement, et Régis Lamanna-Rodat. Des réunions régulières ont été organisées avec eux à la chaîne, sous mon autorité, pour développer le projet. Elles ont occasionné des points d’étape éditoriaux avec mon directeur général – d’autant que ce grand projet structurant allait faire l’objet d’une médiatisation importante – pour qu’il se prononce sur la ligne adoptée. Puis, une fois que le développement est allé à son terme, le projet a été rendu au directeur général, qui a donné son accord pour la mise en production. Mon travail ne s’est pas arrêté là, puisqu’il a inclus la mise en production – M. le président, qui a travaillé dans un média, sait ce qu’il en est. Je me suis rendu à Nice avec les producteurs pour la construction du plateau et pour les répétitions de l’émission. Nous avons travaillé avec les animateurs, Léa Salamé et Hugo Clément. Ensuite a eu lieu le tournage, en direct.

Par ailleurs, dans la mesure où ce sommet international se déroulait sous l’égide du Président de la République, nous voulions qu’il soit présent dans l’émission. Mon travail a donc consisté à négocier sa présence avec ses équipes. C’était un événement d’antenne. Avoir le Président de la République française sur une chaîne télévisée, la nôtre ou TF1, est un événement d’antenne. C’est moi qui l’ai négocié. Cela fait partie du travail de directeur d’unité. Comme chacun d’eux, je travaille sur une émission de A à Z.

Il faut aussi mentionner la partie promotionnelle. Pour chaque opération spéciale, nous organisons une conférence de presse. Les journalistes audiovisuels savent exactement quel est mon rôle. M. Sitbon-Gomez ne vient pas à ces conférences, qu'il me laisse animer.

M. Yannick Letranchant. M. Ngatcha et d'autres directeurs peuvent demander à ma direction de les aider à mobiliser les autres directions, afin d'accompagner au mieux telle ou telle émission spéciale à l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la liste des dix opérations spéciales que nous a transmise France Télévisions et pour lesquelles vous auriez travaillé, monsieur Ngatcha, on retrouve les Jeux olympiques de 2024 et la réouverture de Notre-Dame de Paris. Pour ces deux opérations, selon le document qui m'a été transmis, France Télévisions vous aurait demandé un devoir de réserve. Pourtant, lors de son audition du 10 décembre, Mme Ernotte a indiqué à votre sujet : « Nous avons donc évité de faire appel à lui à l'été 2024 pour les Jeux olympiques de Paris, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. » En effet, vous êtes maire adjoint de Mme Hidalgo à la mairie de Paris. Il existe donc une contradiction entre les documents qu'on m'a transmis, les justifications qu'on m'a apportées au sujet de vos fonctions et les déclarations que Mme Ernotte a faites sous serment. Qui dois-je croire ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne remets pas en cause les propos de ma présidente. Je n'ai pas vu les documents qui vous ont été transmis mais, comme Mme Ernotte vous l'a spécifié, il était normal que je sois mis à l'écart pendant cette période.

M. Yannick Letranchant. Les documents qui vous ont été transmis concernent toutes les opérations du groupe, et pas seulement celles dont s'occupe M. Ngatcha.

M. Philippe Ballard, président. On a parfois du mal à faire le tri, même si j'ai reçu moins de documents que M. le rapporteur...

M. Arnaud Ngatcha. Dès lors que vous avez eu le sentiment qu'il y avait une confusion des fonctions, la direction de France Télévisions vous a fourni des documents sur l'ensemble de ce que nous faisons.

Nous sommes deux à être auditionnés, mais un seul orateur a pu prendre la parole en introduction. J'aurais dû pouvoir la prendre après M. Letranchant, pour vous expliquer mon travail.

M. Yannick Letranchant. La liste qui vous a été transmise recense toutes les opérations de France Télévisions. Selon les années, certaines ont relevé de M. Ngatcha, d'autres non. Il a ainsi été déporté des deux opérations parisiennes que vous avez mentionnées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les éléments relatifs aux dix opérations spéciales ont été rangés dans un dossier intitulé « Arnaud Ngatcha » par France Télévisions. Or il y a une contradiction manifeste avec ce que Delphine Ernotte nous a indiqué sous serment, en particulier s'agissant des Jeux olympiques et de la réouverture de Notre-Dame.

J'ai du mal à savoir si je dois croire Delphine Ernotte ou les éléments qui m'ont été transmis par la direction de France Télévisions dans le dossier « Arnaud Ngatcha ». Voulez-vous répondre à cette question ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai déjà répondu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, vous êtes payé plus de 100 000 euros net par an par France Télévisions, donc par le contribuable. Dans la fiche de mission que France Télévisions nous a transmise, vous êtes décrit comme un « point d'entrée », « un correspondant », « un représentant au sein de la direction des programmes » pour dix soirées thématiques en deux ans. Alors que votre mission consiste à donner le point de vue de la direction des programmes lors de réunions préparatoires, ne considérez-vous que ce salaire est très élevé ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous ai décrit exactement mes fonctions. Je ne suis pas un référent, mais un directeur d'unité. Je mets en œuvre des émissions et de grandes opérations spéciales. J'en ai cité certaines et je peux en citer plusieurs autres. Je fais d'ailleurs le même nombre d'opérations spéciales que précédemment sous Takis Candilis ou à Canal +, avant mon mandat. Par essence, les opérations spéciales sont spéciales.

Les éléments relatifs à ma rémunération ont été versés dans la *data room*. Comme l'a rappelé un arrêt de la Cour de cassation, il s'agit d'éléments privés, et le droit au respect de la vie privée est un principe à valeur constitutionnelle.

M. Yannick Letranchant. Dans le document qui vous a été fourni, il est précisé que pour les opérations listées, M. Ngatcha est le représentant de la direction des antennes et des programmes dans ses instances régulières, c'est-à-dire dans mes instances. Cela ne veut pas dire qu'il les a produites. La phrase est claire quant au rôle d'Arnaud Ngatcha.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2023, monsieur Ngatcha, vous vous êtes présenté à la présidence de France Médias Monde, l'entité qui chapeaute les chaînes internationales France 24 et RFI. Le 9 janvier 2023, vous avez été auditionné par l'Arcom pour présenter votre projet stratégique. Je me permets de rappeler les propos que vous avez alors tenus : « Mes vingt ans d'expérience dans les médias m'ont appris que le meilleur des projets éditoriaux doit s'appuyer sur une solide gestion des ressources. Par ailleurs, les temps où les groupes de médias étaient dispendieux, sacrifiant à l'urgence de l'antenne tant la rigueur des deniers publics que le soin des hommes et des femmes qui la font, est aujourd'hui révolu. La nouvelle dynamique reposera sur trois piliers : une gestion rigoureuse des ressources, par une maîtrise des coûts et le développement des ressources propres [...]. » Vous répétez alors cette préoccupation légitime : « Il faut tout d'abord promouvoir une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics. »

La Cour des comptes est venue devant nous et a révélé la situation financière critique de France Télévisions, avec 81 millions d'euros de déficit cumulé depuis 2017, une trésorerie qui a fondu au point de devenir négative et des capitaux propres qui ont diminué de 40 % en huit ans, faisant peser sur le groupe un risque de dissolution.

Quand on met en parallèle les niveaux records des déficits et les salaires mirobolants d'une trentaine de cadres dirigeants, qui gagnent plus que le Président de la République, avez-vous vraiment l'impression que les dirigeants de France Télévisions appliquent « une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics » ?

M. Arnaud Ngatcha. J'étais alors candidat à la fonction de président-directeur général de France Médias Monde. Le dossier que j'ai présenté devant les sages de l'Arcom concernait France Médias Monde.

Par ailleurs, ce n'est pas à moi de porter un jugement sur la gestion des dirigeants de France Télévisions. Ce n'est pas mon secteur, étant directeur des opérations spéciales du groupe. D'autres personnes seront mieux à même de vous répondre.

M. Philippe Ballard, président. Vous pouvez peut-être porter un regard sur cette gestion, tout simplement.

M. Arnaud Ngatcha. Ce n'est pas mon rôle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous percevez un salaire annuel de 100 000 euros net en tant que directeur des opérations spéciales de France Télévisions rattaché à la direction des antennes et des programmes. Vous cumulez ce salaire avec une indemnité annuelle d'environ 60 000 euros au titre de votre poste d'adjoint d'Anne Hidalgo à la mairie de Paris. Pensez-vous que cette rémunération totale de 160 000 euros, qui vous situe dans le top 1 % des Français les mieux rémunérés et qui est financée intégralement par le contribuable, s'inscrit dans « une culture de la rigueur dans la gestion des deniers publics » ?

M. Arnaud Ngatcha. Je n'entrerai pas dans le détail des éléments relatifs à ma rémunération, qui sont dans la *data room*. Par ailleurs, je suis auditionné en tant que directeur des opérations spéciales du groupe France Télévisions et pas en tant que maire adjoint de la Ville de Paris.

M. Philippe Ballard, président. Sans entrer dans le détail, la fonction que vous occupez est-elle mieux rémunérée que dans une chaîne privée, rémunérée de la même façon ou moins rémunérée ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne peux pas savoir comment est rémunéré le directeur des opérations spéciales de Canal +. Il faudrait en parler à Gérald-Brice Viret, directeur général des antennes et des programmes de ce groupe.

M. Yannick Letranchant. Comme cela vous a été dit par d'autres intervenants, au-delà d'un certain seuil, les salaires doivent être validés par le contrôle d'État. C'est une règle intangible à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un autre chiffre a interpellé nombre de Français : une cinquantaine de cadres dirigeants de France Télévisions bénéficient d'une voiture de fonction. Nous avons appris, dans les documents qui nous ont été transmis, que vous en faites partie tous les deux. À quelle occasion faites-vous usage de cette voiture ?

M. Yannick Letranchant. Je dispose d'un véhicule de fonction dans un cadre réglementé par France Télévisions et fiscalisé. Ce véhicule me sert à me déplacer pour effectuer notamment des repérages pour certaines opérations spéciales. Lorsque nous tenons des conférences de presse dans les villes ambassadrices du Téléthon, par exemple, je peux préférer prendre ma voiture, car cela me permet de faire du covoiturage avec mes équipes. Nous évitons de prendre l'avion, dans la mesure du possible. Nous pouvons prendre le train ou la voiture. Je ne suis pas sûr que l'utilisation d'un véhicule de fonction pour se rendre sur certains lieux de tournage ou d'événements coûte plus cher que prendre le taxi, le train ou l'avion.

La voiture de fonction est un élément de mon contrat de travail, fiscalisé comme il se doit.

M. Arnaud Ngatcha. Je répondrai la même chose que depuis le début : je ne me prononcerai pas sur ces éléments – qui ont été mis à votre disposition – car ils sont privés. C’est un principe à valeur constitutionnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il n’y a pas ici d’éléments à valeur constitutionnelle ! Nous avons reçu la liste des avantages attribués au titre des bénéficiaires accordés par la direction de France Télévisions. C’est de l’argent public. Le fait qu’une cinquantaine de directeurs – dont vous faites tous les deux partie – bénéficient d’une voiture de fonction est une information qui a pu interpeller les Français.

M. Lettranchant a expliqué comment il utilise cette voiture. Cette explication me semble nécessaire, d’autant que j’ai pu voir qu’en comparaison avec d’autres directeurs de France Télévisions, vos responsabilités managériales sont plutôt réduites. Vous avez seulement quelques personnes dans vos équipes respectives. Prenons l’exemple de M. Martinetti, directeur délégué des antennes et des programmes chargé de l’offre régionale. Il siège au comité de direction de France Télévisions et a plusieurs milliers de personnes sous sa direction, je crois, mais ne bénéficie pas de voiture de fonction. Qu’est-ce qui explique cette différence avec vous, qui avez un périmètre managérial plus réduit et alors que, sur une année, les opérations spéciales se comptent sur les doigts des deux mains ?

M. Yannick Lettranchant. Je l’ignore. L’attribution des voitures de fonction est gérée par la direction – par le secrétariat général, j’imagine. Je ne sais pas quels sont les critères d’attribution. En tout cas, je peux vous certifier que j’utilise la mienne et que j’essaie d’être vertueux en faisant du covoiturage. J’avais aussi posé comme condition, pour en avoir une, que cette voiture de fonction soit hybride.

Quand vous travaillez pour le Téléthon ou pour d’autres opérations, plusieurs déplacements sont prévus. Pour les 400 ans de la marine nationale, par exemple, nous devons nous rendre à Cherbourg ou sur la façade Atlantique, et ces déplacements pourront se faire en voiture.

M. Philippe Ballard, président. Comment cette utilisation est-elle contrôlée ? En tant que députés par exemple, et c’est normal, nous ne pouvons pas faire un usage personnel d’une voiture en location avec option d’achat (LOA) ou pour laquelle nous nous faisons rembourser des indemnités kilométriques.

M. Yannick Lettranchant. Nous transmettons régulièrement nos relevés kilométriques, ainsi que la liste des pleins d’essence. J’imagine que le service concerné évalue leur caractère raisonnable. Je n’ai jamais été mis en cause. Pour mes déplacements personnels, je règle l’essence avec mes propres deniers ; c’est la moindre des choses.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Ngatcha, comment pouvez-vous nous assurer que le véhicule de fonction qui vous est attribué par la direction de France Télévisions, et qui est financé par l’impôt du contribuable, n’est pas utilisé pour vos fonctions politiques dans le cadre de votre mandat de maire adjoint d’Anne Hidalgo à la mairie de Paris ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous invite à vous tourner vers France Télévisions, qui vous transmettra les éléments nécessaires dans la *data room*.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je les ai demandés, mais je m’étonne que vous ne puissiez pas nous répondre sur la stricte séparation des moyens mis à votre disposition et des

deniers publics, entre votre mandat politique et votre poste à France Télévisions – d’autant que sur les 9 000 salariés du groupe, seuls 50 bénéficient d’une voiture de fonction.

M. Arnaud Ngatcha. Je ne sais pas ce dont bénéficient les autres salariés de France Télévisions – je n’étais même pas au courant pour M. Letranchant. Ce sont des éléments de la vie privée, visés par le contrôleur d’État lorsque nous négocions notre contrat de travail.

Par ailleurs, j’applique une stricte séparation entre mes fonctions de directeur des opérations spéciales de France Télévisions, au sujet desquelles je suis auditionné, et mes fonctions d’ élu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Demander comment est utilisée une voiture de fonction ne relève pas de la vie privée ! Il n’y a aucune forme de lien avec le droit à la vie privée. Je constate que vous ne voulez pas nous répondre.

J’ai vu que l’on vous surnommait le « ministre des affaires étrangères d’Anne Hidalgo ». Après votre élection en 2020, vous êtes devenu le vingtième adjoint de cette dernière, chargé de l’international – compétence qui, vous le reconnaîtrez, n’est pas forcément dévolue à la mairie de Paris. On apprend dans *Le Parisien* que vous avez effectué pas moins de quarante et un voyages depuis votre prise de fonction. Sur vos réseaux sociaux, vos posts vous montrent régulièrement en train de parcourir le monde. J’ai pu les consulter : le 24 septembre 2025, par exemple, vous étiez à New York où vous avez remercié le président du Congo pour ses actions en faveur de la protection des forêts ; les 29 et 30 janvier 2025, vous étiez en déplacement à Rome ; la semaine dernière, vous étiez en Mauritanie aux côtés d’Anne Hidalgo... J’ai également analysé la situation professionnelle des dix-neuf adjoints qui vous précèdent dans l’ordre protocolaire, et constaté que seuls deux exercent une profession en parallèle de leur mandat.

Compte tenu de vos fonctions électives, qui semblent vous occuper à temps plein, on est en droit de se demander s’il est possible de cumuler un mandat de maire adjoint à la mairie de Paris, première ville de France, avec un emploi de directeur du service public, c’est-à-dire de cadre exécutif chez France Télévisions. Quelle est la répartition de votre temps de travail hebdomadaire ?

M. Arnaud Ngatcha. Comme tout élu local, je suis couvert par l’article L. 1132-1 du code du travail, par le code général des collectivités territoriales, par le code électoral et par la loi du 22 décembre 2025 portant création d’un statut d’ élu local, que vous avez votée me semble-t-il. Tous mes déplacements font l’objet de la pose d’un congé ou de jours élu auprès de France Télévisions. J’applique strictement la loi, qui autorise des salariés à être élus. Je ne suis d’ailleurs pas le seul dans ce cas à France Télévisions. Quelqu’un vous l’a signalé lors d’une précédente audition, mais visiblement, cela ne vous intéressait pas. Mon cas n’est pas unique.

Par ailleurs, le fait que des salariés de France Télévisions soient également élus ne date pas de Mme Ernotte – M. Letranchant pourra vous le dire. De nombreux cadres dirigeants ont aussi été élus locaux. Henri Sannier a ainsi été maire pendant quarante-huit ans et président de communauté d’agglomération. Je peux le dire, car c’était public. Nous appliquons la loi, rien que la loi.

Vous faites part des déplacements que j'effectue avec la maire de Paris. Ils donnent systématiquement lieu à une demande d'autorisation. C'est prévu par la loi et par le code électoral. Je respecte les textes applicables.

M. Philippe Ballard, président. Pour être sûr que nous nous comprenions bien, vous déposez une demande de congés auprès de la direction de France Télévisions lorsque vous effectuez un déplacement au titre de votre mandat électif ?

M. Arnaud Ngatcha. J'utilise mes congés ou je dépose une demande de jours d'élu local.

M. Philippe Ballard, président. Ces jours sont-ils décomptés de vos congés ?

M. Arnaud Ngatcha. Non. La loi l'autorise, dans la limite d'un certain quota. Elle prévoit un nombre de jours pour les élus locaux. Mais vous pouvez aussi utiliser vos jours de congés – ce que je fais. Cela fait plus de cinq ans que je n'ai pas pris de vacances. C'est un choix.

J'ai décidé de servir ma ville. Je ne suis pas le seul en France à avoir fait ce choix. Des milliers d'élus locaux travaillent en parallèle. Je ne suis pas un cas unique – ni à France Télévisions ni dans d'autres entreprises. Des personnes qui travaillent dans de très grands groupes audiovisuels ou publicitaires sont par ailleurs vice-président du conseil régional d'Île-de-France ou conseiller de Paris. Je ne suis pas un cas unique. Dans toute la France, des maires occupent d'autres fonctions, de même qu'à l'Assemblée, certains députés travaillent par ailleurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je compte vraiment sur vos réponses ! Vous expliquez systématiquement que vous ne souhaitez pas répondre, mais ma question était simple ! Combien de jours de congés avez-vous déposés en 2025 pour assumer vos fonctions électives d'adjoint de Mme Hidalgo ? Pouvez-vous nous détailler la répartition de votre calendrier hebdomadaire entre votre mandat exigeant à la mairie de Paris et votre fonction exigeante de directeur des opérations spéciales ? Ne me dites pas que cela relève du droit à la vie privée, d'autant que ces deux fonctions sont intégralement payées par l'impôt du contribuable.

M. Arnaud Ngatcha. J'ai d'un côté un mandat, tout comme vous, et de l'autre côté un travail. Ce sont deux choses différentes. Tout cela est encadré par la loi, qui me donne des devoirs, mais aussi des droits. Je rappelle que vous venez de voter une loi portant création d'un statut de l'élu local. Si vous le souhaitez, France Télévisions vous communiquera les demandes de congés que j'ai déposées.

M. Philippe Ballard, président. Convenez que nous sommes à une époque où l'on aime la transparence. Cela vaut pour les élus, quel que soit leur statut, mais cela vaut aussi dans le milieu de la télévision, pour les têtes connues, comme on dit. Les questions précises du rapporteur sont donc fondées.

M. Arnaud Ngatcha. Mes réponses sont précises. Je vous l'ai dit, je respecte la loi. Tout se fait dans le strict respect de la loi et des textes qui ont été établis par le législateur que vous êtes.

M. Yannick Letranchant. Nous sommes à quelques semaines des élections municipales – des élections locales prisées par les Français. Alors que la constitution des listes

n'est pas toujours chose facile, je ne voudrais pas que nous donnions l'impression, sans doute involontairement, qu'il serait incompatible d'avoir à la fois un travail et un mandat électoral, notamment local. N'envoyons pas un mauvais signal à ceux qui s'engagent et qui ont des convictions – vous en avez – et des idées au service des autres et de la collectivité. Des règles existent, elles sont claires et c'est tant mieux pour la démocratie !

M. Philippe Ballard, président. Ce n'était pas le sens de nos questions !

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a considéré qu'on ne pouvait pas être à la fois député et maire à temps plein. Peut-on être maire adjoint de la première ville de France à temps plein et directeur des opérations spéciales de France Télévisions à temps plein ? N'y a-t-il pas une contradiction, étant rappelé que ces deux fonctions sont rémunérées par le contribuable à un niveau très élevé – 100 000 euros net d'un côté et 60 000 euros de l'autre ? Il peut y avoir des contradictions entre ces deux mandats.

M. Arnaud Ngatcha. Il y a la loi, rien que la loi. Vous êtes des législateurs. Je respecte la loi. Vous êtes un député de la Nation : si vous pensez qu'il faut la changer, alors faites des propositions. Pour le moment, il y a une loi, qui vient d'être votée. Je respecte la loi française.

M. Yannick Letranchant. Il existe une différence entre un salaire et des indemnités d'élu local, lesquelles sont réglementées par le code électoral. L'encadrement est clair.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le site Médias citoyens rapporte qu'il serait impossible de vous croiser dans les couloirs de France Télévisions, monsieur Ngatcha. Le groupe l'a justifié, dans le document qu'il nous a fait parvenir, en précisant que les réunions auxquelles vous participez se déroulent en visioconférence. À combien de reprises vous êtes-vous rendu au siège de France Télévisions au cours des six derniers mois ? France Télévisions a refusé de me répondre sur ce point.

M. Arnaud Ngatcha. S'agissant de Médias citoyens, je ne sais pas qui sont ces gens. S'ils veulent se révéler, j'en serai heureux, car je porterai plainte en diffamation contre eux. En effet, cela fait des mois que je suis diffamé.

Concernant ma présence à France Télévisions, je participe à tous les comités directeurs, à tous les comités top 200 et aux séminaires, c'est-à-dire à l'ensemble des réunions managériales. M. Letranchant pourra confirmer que j'ai participé à toutes les réunions de transformation du groupe. Je suis à France Télévisions dans le cadre de mes fonctions et des opérations spéciales que j'ai détaillées. Je peux citer dix producteurs avec lesquels j'ai travaillé, ainsi que les réunions qui ont eu lieu avec les producteurs et les animateurs.

Encore une fois, je ne sais pas qui sont ces Médias citoyens, mais qu'ils le disent, qu'ils viennent, et je saurai répondre aux diffamations dont je fais l'objet dans le cadre d'une éventuelle procédure judiciaire.

M. Philippe Ballard, président. J'ai été maire adjoint dans une ville de 20 000 habitants, dans le Val-de-Marne, en même temps que journaliste. Quand on me demandait combien de temps je passais en mairie et à la rédaction, je le disais et je montrais mon agenda. Comment se répartit votre agenda, sur une semaine ? Combien de jours consacrez-vous à vos fonctions d'élu et combien de jours passez-vous à France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Cela ne se quantifie pas de cette façon. Comme vous le savez, le poste d'adjoint international de la ville de Paris a été créé par le président Jacques Chirac.

Paris est une ville internationale, une ville-monde, et elle n'est pas la seule à avoir un adjoint international. L'ensemble des grandes villes dans le monde en ont un. Ce poste repose essentiellement sur des déplacements, qui font l'objet de demandes de jours auprès de ma direction. Pour le reste, je remplis les missions qui sont les miennes. J'ai toujours effectué l'ensemble des missions et élaboré l'ensemble des émissions qui m'ont été confiées par mon directeur général.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous pose à nouveau la question de la répartition du temps – ce sera ma dernière tentative –, d'autant que vos deux enveloppes sont payées à 100 % par le contribuable. Nous sommes dans une époque de transparence. Pour citer mon exemple, j'ai travaillé dans le privé au cours des cinq années qui ont précédé mon mandat de député. Tous les Français peuvent consulter, au mois près, le salaire qui m'a été versé – et il ne l'était pas par eux.

Je me permets de vous poser à nouveau la question parce qu'il existe aussi des soupçons d'emploi fictif – vous avez parlé de Médias citoyens. La semaine dernière, vous étiez en Mauritanie pour représenter Anne Hidalgo. Durant cette semaine, quel temps avez-vous consacré à votre fonction de directeur des opérations spéciales de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Je vous le répète, j'ai respecté la loi. Ce déplacement a fait l'objet d'une demande auprès de ma direction, qui a été validée. Durant ce déplacement de deux jours, je ne remplaçais pas Mme Hidalgo, mais je l'accompagnais à la réunion du bureau de l'Association internationale des maires francophones. Cette association a été créée par le président Jacques Chirac alors qu'il était maire de Paris. Pour ce déplacement, j'ai posé deux jours. Le reste du temps, je vous l'ai dit, je travaille avec mes équipes à la mise en œuvre de l'opération spéciale pour les 40 ans de la Fondation Brigitte Bardot.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon le compte Médias citoyens, votre assistante serait en *bore-out*. Par opposition au *burn-out*, le *bore-out* est un syndrome d'épuisement professionnel provoqué par l'ennui, le manque de travail et, par conséquent, l'absence de satisfaction dans le cadre professionnel. Pouvez-vous confirmer cette information, ou la réfutez-vous ? Quelles missions confiez-vous à votre assistante qui, semble-t-il, s'ennuie et manque de travail ?

M. Arnaud Ngatcha. Là encore, ce sont des on-dit. C'est très grave. Cette personne est en arrêt de travail. Je n'ai pas à révéler pourquoi : cela fait partie du secret médical. Ce qui a été dit par Médias citoyens est encore une fois très grave. Je n'ai pas à dire pourquoi mon assistante est en arrêt maladie. Je ne sais pas si les gens se rendent compte qu'il y a des humains derrière ces accusations faites par des sites. Mon assistante m'a écrit ; je ne vais pas vous révéler ce qu'elle m'a dit, mais ces accusations l'ont énormément blessée. Vous rendez-vous compte des conséquences de ces dénonciations sur les réseaux sociaux, effectuées par des gens qui ne viennent même pas apporter publiquement la moindre de preuve ?

Je suis pour le respect de la loi et je respecte ma collaboratrice. Je ne répondrai pas à cette question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je tiens à vous rappeler que le secret médical ne s'oppose en rien au travail d'une commission d'enquête, dont le cadre est régi par l'article 6 de l'ordonnance de 1958. Aussi, permettez-moi d'insister une deuxième et dernière fois. Vous êtes aussi l'objet de ces accusations relayées sur les réseaux sociaux par le compte Médias citoyens, qui fait état d'une assistante qui s'ennuie tellement qu'elle aurait déclaré un arrêt médical. Est-

ce vrai ? Répondre à cette question permettra peut-être de faire taire nombre de rumeurs qui vous concernent.

M. Arnaud Ngatcha. Encore une fois, monsieur le rapporteur – et ce n’est vraiment pas contre vous –, vous demanderez à France Télévisions, si vous le souhaitez, de vous communiquer les éléments concernant mon assistante. Je ne répondrai pas publiquement à des questions relatives à son arrêt de travail !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je note que vous refusez de répondre à nombre de mes questions. C’est dommage, car cette commission d’enquête offre une tribune aux responsables de l’audiovisuel public et leur permet d’expliquer la réalité de leurs missions et de répondre à des accusations.

Le 21 juin 2020, alors que vous étiez tête de liste d’Anne Hidalgo dans le 9^e arrondissement de Paris, vous avez déclaré dans une interview : « Si je suis élu, je m’adapterai à cette nouvelle situation avec mon employeur. » Pourtant, si j’en crois la déclaration que vous avez transmise à la Haute Autorité de la transparence de la vie publique (HATVP), vous avez perçu en 2020 un salaire de 100 916 euros net et, après votre élection comme maire adjoint, rien n’a changé. Non seulement vous avez continué à percevoir le même salaire de la part de France Télévisions comme directeur des opérations spéciales à temps plein, mais vous avez aussi commencé à percevoir une indemnité supplémentaire de 60 000 euros en tant que maire adjoint à temps plein.

Les informations que j’ai reçues de France Télévisions confirment, en outre, que vous n’avez signé aucun avenant depuis 2018. Vous conviendrez pourtant que votre situation a évolué entre 2018 et votre élection en 2020. Comment pouvez-vous encore, six ans après votre élection, cumuler deux salaires équivalant à des temps pleins et payés à 100 % par le contribuable ? La moindre des choses aurait été de signer un avenant et de passer à temps partiel ou à temps réduit dans vos fonctions à la tête de France Télévisions.

M. Arnaud Ngatcha. D’abord, vous faites état d’une déclaration faite à mon entrée en fonction. Ensuite, je tiens à rappeler qu’en 2020, tout le monde était confiné en raison de la pandémie de covid. Enfin, vous faites état d’informations qui vous ont été transmises dans la *data room*. En dehors des informations qui ont été fournies concernant la première année de mon mandat, je ne répondrai pas aux éléments qui relèvent du droit à la vie privée. Je vous le redis, monsieur le rapporteur, ces éléments sont couverts.

J’ai bien dit que je m’adapterais. Il y a la loi. J’ai rappelé les textes de loi. Je me suis adapté, conformément aux textes qui me permettent d’effectuer mes missions.

M. Philippe Ballard, président. Nous ne sommes pas certains que ces éléments soient couverts par la loi, contrairement à ce que vous dites.

Le chiffre cité par M. le rapporteur, émanant de la HATVP que nous connaissons bien en tant que députés, est-il vrai ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne fais pas de fausses déclarations à la HATVP. Ce sont des chiffres d’entrée en fonction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que vous n’avez pas à répondre à nos questions, soi-disant parce que les éléments que nous abordons seraient couverts par un droit à la vie privée. Non, ils ne sont pas couverts dans le cadre de cette commission d’enquête.

Ces rémunérations sont publiques. L'objet n'est pas de savoir combien vous gagnez exactement, mais pourquoi vous avez gardé un emploi à temps plein à la tête de France Télévisions comme directeur des opérations spéciales après votre élection comme maire adjoint à la mairie de Paris. Au minimum, il aurait pu – et même dû – être attendu de vous que vous passiez d'un temps plein à un temps partiel.

J'ai posé cette même question à nombre de présentateurs, d'animateurs et de producteurs de France Télévisions qui, au moment où ils ont commencé à produire leurs émissions, ont basculé d'un temps plein à un temps partiel. C'est le cas de Laurent Delahousse, qui nous a expliqué qu'il était à temps partiel sur le journal télévisé du week-end et qu'il produisait son émission dans le cadre d'un autre temps partiel.

Pourquoi n'avez-vous pas respecté le cadre légal, en vous mettant à temps partiel ou en réduisant votre temps de travail lorsque vous avez été élu maire adjoint à la mairie de Paris ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai respecté le cadre légal, puisque je vous dis que je respecte la loi chaque fois que je formule une demande à mon employeur pour exercer mes fonctions de maire adjoint. J'ai bien respecté le cadre légal.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un article du *Parisien* daté du 18 janvier 2021 indique que vous avez refusé de transmettre votre déclaration d'intérêts à la commission de déontologie de la Ville de Paris, et que vous avez refusé de la publier. C'est contraire au code de déontologie auquel sont soumis tous les conseillers de Paris et aux engagements de votre majorité municipale. Pourquoi ne vous êtes-vous pas soumis à ces obligations, à la différence de 97 % des élus parisiens ? Avez-vous des choses à cacher ?

M. Arnaud Ngatcha. Je n'ai absolument rien à cacher. D'ailleurs, allez voir, cette déclaration est en ligne. Vérifiez.

Par ailleurs, il n'y a pas 97 % des élus, comme vous le dites, monsieur le rapporteur ; il faut que vous regardiez bien les déclarations de patrimoine et d'intérêts faites par l'ensemble des élus du conseil de Paris.

M. Philippe Ballard, président. Si l'on comprend bien, votre déclaration d'intérêts est en ligne. Nous pouvons donc la vérifier, ainsi que votre déclaration de patrimoine.

M. Arnaud Ngatcha. La déclaration d'intérêts est obligatoire et a bien été publiée. En revanche, il n'est pas obligatoire de publier la déclaration de patrimoine, même si elle doit être transmise à la HATVP.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement, c'est la loi et vous avez raison de le dire. Mais la Ville de Paris vous demande cette déclaration. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous poser la question – d'autant que ce point a été révélé par un article du *Parisien*.

Alors que vous étiez directeur des opérations spéciales de France Télévisions depuis moins de deux ans, vous vous êtes présenté comme tête de liste d'Anne Hidalgo dans le 9^e arrondissement. Un article du *Parisien* explique que « la rédaction de France Télévisions aurait moyennement apprécié [votre] double casquette ». Confirmez-vous ces propos ?

Des dirigeants de France Télévisions vous ont-ils signalé qu'il n'était pas bon de cumuler une casquette de maire adjoint à la mairie de Paris et une casquette de directeur de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Non, absolument pas.

Encore une fois, je ne suis pas le seul. Je sais qu'il y a une volonté, sans doute, que je serve d'exemple, mais je ne suis pas le seul salarié élu à France Télévisions. Je ne vois donc pas pourquoi ma situation aurait plus dérangé que celle d'autres salariés. J'ai fait référence à d'autres cadres importants du groupe qui ont été élus, y compris des figures publiques. M. Ballard l'a dit lui-même, il a été élu tout en étant à l'antenne de LCI. Ma situation n'a rien d'exceptionnel.

M. Philippe Ballard, président. J'ai fait trois mandats, quand j'étais à France Info, RTL et LCI, entre autres.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans la mesure où vous êtes l'objet de nombre d'accusations, une clarification est nécessaire. Est-il normal, selon vous, de cumuler un temps plein comme directeur de France Télévisions, payé plus de 100 000 euros net par an, et un mandat de maire adjoint à la première ville de France, qui vous occupe de façon significative ? Est-il normal de cumuler ces deux fonctions, ou auriez-vous dû au minimum vous mettre à temps partiel ou réduire votre temps de travail dans votre contrat de directeur des opérations spéciales de France Télévisions ? Cette critique a été lourdement documentée et diffusée. Que pouvez-vous nous dire en la matière ?

M. Arnaud Ngatcha. Je ne cumule pas d'activités. D'un côté, j'exerce une activité professionnelle et de l'autre, j'ai un mandat. Vous ne pouvez pas dire qu'il s'agit d'un cumul d'activités. Cela n'a rien à voir. J'ai un mandat et une activité professionnelle. Encore une fois, je ne suis pas le seul dans ce cas. Dans toute la France, des maires ont un travail et, par ailleurs, un mandat.

Ce qui m'est demandé, c'est de respecter la loi. La loi a été respectée auprès de mon employeur. J'ai des devoirs et j'ai aussi des droits, lesquels sont garantis par la loi.

M. Philippe Ballard, président. Nous allons aborder un autre chapitre de cette audition.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette commission d'enquête aborde trois dimensions : celle des conflits d'intérêts, celle du financement et celle du fonctionnement.

Je voudrais en venir à la concentration d'élus du parti socialiste que l'on peut constater dans les instances des entreprises de l'audiovisuel public. Nous avons décrit votre profil. Vous êtes adjoint d'Anne Hidalgo et directeur des opérations spéciales de France Télévisions. Emmanuel Grégoire, ancien premier adjoint à la mairie de Paris, est membre du conseil d'administration de France Télévisions. Marie-Christine Lemardeley, qui est maire adjointe d'Anne Hidalgo chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, est aussi la sœur de Delphine Ernotte, bien que cela n'engage en rien cette dernière – nous avons eu l'occasion de lui poser la question.

Par ailleurs, un article du *Nouvel Obs* daté du 24 janvier 2021 retrace en détail le parcours de Rima Abdul-Malak, ancienne conseillère à la culture du Président de la République puis ministre de la culture, et parle d'une « petite mafia delanoïste que Macron apprécie ». Je

ne reprendrai pas ces termes à mon compte, mais cela m'intéresserait d'avoir votre avis. Avez-vous l'impression qu'il existe des liens très forts entre le parti socialiste, notamment à Paris, et les dirigeants de l'audiovisuel public ? Le cas échéant, comment l'expliquez-vous ?

M. Arnaud Ngatcha. Je suis auditionné en tant que directeur des opérations spéciales du groupe France Télévisions. Par ailleurs, je vais vous donner une réponse personnelle : je ne suis pas membre du parti socialiste. Je suis quelqu'un de la société civile. Je me suis engagé auprès d'Anne Hidalgo, mais je ne suis membre d'aucun parti politique. J'ai été élu sur la liste Paris en commun que Mme Hidalgo avait constituée avec des membres du parti socialiste et du parti communiste, ainsi que des personnes de la société civile. Je ne répondrai donc pas à cette question. Je suis là pour répondre à vos questions concernant ma fonction et ses contours.

M. Philippe Ballard, président. Vous avez raison, vous êtes là en tant que salarié de France Télévisions. Mais il se trouve que vous avez aussi une casquette politique, d'où ces interrogations, à une époque où les gens veulent de la transparence. Je n'invente rien, j'enfonce des portes ouvertes.

M. Arnaud Ngatcha. Je vous ai répondu : je ne suis pas membre du parti socialiste !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous nous expliquez qu'il faut vous poser des questions sur vos fonctions. Je pense que nous vous en avons suffisamment posé sur les liens entre vos deux fonctions, et j'en viens à une question sur vos fonctions à France Télévisions.

Vous avez travaillé à France Télévisions de 2008 à 2012 comme responsable des documentaires, puis comme directeur des magazines culturels, avant de rejoindre une société privée de production – A Prime group – dans laquelle, de 2012 à 2016, vous avez produit des documentaires, notamment pour France 2 et France 5, avant de retourner chez France Télévisions. Lorsque vous étiez dans cette société de production, aviez-vous conscience d'éventuels risques de conflit d'intérêts ? Quand vous avez rejoint France Télévisions dans la foulée, quelles déclarations d'intérêts avez-vous effectuées auprès du groupe ?

M. Arnaud Ngatcha. J'ai principalement produit des documentaires pour des chaînes qui ne relevaient pas du service public. Par ailleurs, vous faites état des fonctions que j'exerçais avant la loi Sapin, qui fixe les obligations déclaratives que vous évoquez. Vous le savez très bien, monsieur le rapporteur.

J'ai principalement travaillé, conformément à mon engagement dans cette société de production, à développer un certain nombre de programmes pour des chaînes privées. J'ai beaucoup travaillé pour M6, mais aussi pour Arte, Gulli et Canal+. Il se trouve que M. Ambiel avait des contrats avec le groupe France Télévisions, mais mon activité principale consistait à travailler pour des chaînes privées.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais revenir sur les propos du président de la 3^e chambre de la Cour des comptes, que nous avons auditionné au début de cette commission d'enquête pour qu'il nous explique de façon approfondie le rapport sur France Télévisions qu'il a piloté. En 2012, Nacer Meddah a occupé la responsabilité de secrétaire général de la campagne présidentielle de M. Hollande. Le 4 décembre, lorsque nous l'avons interrogé sur vos missions, il a évité la question. Il s'est contenté d'indiquer que « lorsque des situations anormales ont été identifiées en cours d'instruction, le groupe France Télévisions a [...] immédiatement fait le nécessaire pour les corriger », sans vouloir répondre sur votre cas précis.

Il a d'ailleurs omis de préciser que vous vous connaissiez, ayant siégé tous les deux au sein du Haut Conseil à l'intégration – je renvoie au décret du 4 septembre 2009. Quelle est la réalité de vos relations avec M. Meddah ? Si vous le connaissez à titre personnel, vous êtes-vous déporté de la partie de son instruction qui portait sur votre département des opérations spéciales de France Télévisions ?

M. Arnaud Ngatcha. Non, monsieur le rapporteur, je ne le connais absolument pas. Par ailleurs, c'est la direction des affaires institutionnelles qui traite avec la Cour des comptes. À aucun moment le salarié et directeur que je suis n'est en contact avec les enquêteurs de la Cour des comptes. En outre, il me semble que je ne figure pas dans le rapport.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai interrogé plusieurs directeurs de programmes quant aux contrats passés avec des sociétés de production privées. Lorsque France Télévisions a décidé d'externaliser l'émission consacrée à la réouverture de Notre-Dame de Paris, vous avez fait appel à la société Électron libre productions. Selon quels critères avez-vous choisi cette filiale de Mediawan ? Quel a été le coût de la réalisation de cet événement ? Un appel d'offres a-t-il permis de solliciter d'autres sociétés ? Pardon pour ce point très précis. Peut-être n'avez-vous pas tous les éléments pour nous répondre.

M. Arnaud Ngatcha. Je n'ai pas d'éléments concernant cet exemple mais je tiens à préciser que les choix des producteurs ne sont pas individuels et sont tous validés par ma direction. Je ne fais en aucun cas des choix de production.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Letranchant, vous n'ignorez pas la valse des directeurs de l'information à la tête de France Télévisions, qui soulève des questions. Chez TF1, je crois que Thierry Thuillier est en poste depuis dix ans. Personne ne peut contester la cohérence de ses missions. Pourtant, il a été remercié quand Delphine Ernotte est arrivée à la tête de France Télévisions, où il était directeur de l'information. Pourquoi autant de directeurs de l'information se sont-ils succédé en si peu de temps ? Cela traduit-il une absence de vision ou de cap déterminé par la direction de France Télévisions en matière d'information ?

M. Yannick Letranchant. Je connais bien Thierry Thuillier pour avoir été son adjoint pendant plusieurs années. J'ai beaucoup appris à ses côtés.

Avoir un peu de stabilité dans certains postes, notamment de direction, n'est pas forcément une mauvaise chose. Cela étant, il appartient à la présidente de choisir les directeurs de l'information.

Être patron de l'information est un travail de tous les instants, notamment à France Télévisions où l'offre est plus vaste qu'à TF1 et où le nombre d'heures d'information produites chaque année est plus élevé. J'ai exercé à l'information à la fois comme adjoint et comme numéro 1. C'est un *full time job*, pour parler en bon français, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. C'est épuisant et harassant. Cela explique donc que l'on puisse avoir envie de faire autre chose.

Il y a aussi, chez France Télévisions comme dans toute entreprise, des réorganisations, des évolutions et des virages pris pour travailler à un nouveau projet stratégique. Le fait que ce nouveau projet soit incarné par d'autres personnes ne me choque pas. J'ai moi-même participé à des réorganisations. Quand je suis passé à la direction du réseau régional, je me suis occupé de le réformer. Peut-être a-t-on estimé que j'étais la bonne personne, à ce moment-là, pour mener ce projet. C'est aussi vrai pour l'information. Même si je pense qu'un peu de stabilité est

préférable quand c'est possible, je comprends qu'on puisse faire évoluer les choses. C'est la vie d'une entreprise.

M. Philippe Ballard, président. Vous faisiez référence à Thierry Thuillier, monsieur le rapporteur. Il est directeur de l'information à TF1 et à LCI depuis plus de dix ans. C'est un très bon professionnel, reconnu. Mais il est vrai que ces derniers temps, à France Télévisions, il y a eu une valse : la durée de vie d'un directeur de l'information est de deux ou trois ans, à peu près. Cela témoigne d'une instabilité, alors qu'un peu de stabilité ne peut être que bénéfique pour les équipes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une question que nous avons posée hier à Élise Lucet, qui nous a demandé de vous la poser car elle ne se sentait pas concernée. Le 19 juin 2017, les journalistes Stéphan Villeneuve, Véronique Robert et Bakhtiyar Haddad sont morts à Mossoul dans le cadre du tournage d'une séquence du magazine « Envoyé spécial ». Si cette mission n'a pas été validée par la direction de l'information, par la directrice des reportages de France 2 ou par le directeur de la rédaction – Mme Lucet nous a dit qu'elle n'était pas en mesure de nous répondre en raison de son hospitalisation à ce moment-là –, le rédacteur en chef, Jean-Pierre Canet, a dû démissionner après ce drame. Était-il le seul responsable ? D'autres personnes à la tête de France Télévisions avaient-elles connaissance de cette mission, de son caractère périlleux et, peut-être, de la situation au noir – notamment sur le plan assurantiel – de certains de ces journalistes ?

M. Yannick Letranchant. Quand on est patron de l'information, dans tous les médias, on a la hantise qu'un accident survienne, quand des reporters de guerre sont sur place... Nous devons toujours trouver un équilibre entre la meilleure sécurité de nos équipes sur place et la nécessité d'informer. Nous sommes en démocratie et il faut aller, dans la mesure du possible, sur ces terrains. À France Télévisions, nous avons de nombreux grands reporters de guerre, hommes ou femmes, qui vont sur le terrain et font un travail formidable. Il faut leur rendre hommage.

Je venais de prendre mes fonctions lors de l'épisode que vous citez. Je n'avais pas été mis au courant de cette mission. Les directrices des magazines d'information n'étaient pas non plus au courant. Cette mission s'est faite directement entre l'équipe de rédaction en chef et une société de production, qui était connue par nous. Quand nous avons appris ce drame, nous avons évidemment, d'abord, paré au plus pressé pour venir en aide aux blessés. Nous avons instruit rapidement ce qui s'était passé. En l'occurrence, il y a clairement eu un non-respect de la procédure. Je venais d'arriver et je me suis séparé de Jean-Pierre Canet, qui est néanmoins un excellent journaliste. J'ai estimé qu'il avait failli à son métier. Des adjoints ont également été sanctionnés. J'ai pris des mesures disciplinaires avec la direction des ressources humaines (DRH).

Ce type d'accident est le pire qui puisse nous arriver quand nous avons des équipes sur place – que ce soit nos propres équipes ou celles de boîtes de production, comme on dit, qui travaillent pour nous. J'ai aussi en mémoire la mort de Gilles Jacquier, qui a été un drame pour la rédaction de France Télévisions.

Nous passions par une boîte de production qui employait les personnes concernées et gérât la mission et les assurances. Nous avons estimé, même si nous aurions pu ne pas le faire, qu'il était moralement et éthiquement de notre rôle d'assurer un accompagnement et de faire en sorte, par exemple, que les orphelins et la famille de notre fixe soient dédommagés. Dans la mesure où il s'agit de cas personnels, je ne peux pas entrer dans les détails.

Après cet épisode, nous avons rappelé la procédure en terrain de guerre : il faut d'abord échanger avec les responsables éditoriaux et avec la direction ; il faut ensuite une instruction : faut-il aller à tel endroit, est-ce le moment, y va-t-on dans de bonnes conditions ?

Sur ces terrains, tout le monde fait appel à des fixeurs, que nous rémunérons. C'est assez réglementé. Il existe d'ailleurs une procédure à France Télévisions, qui nous impose de rendre compte annuellement de ce que nous avons versé à des fixeurs, par virement ou en liquide quand on ne peut pas faire autrement. C'est contrôlé.

En tout état de cause, il y a eu un accompagnement fort de France Télévisions. La directrice adjointe des magazines d'information de l'époque y a pleinement pris sa part. Nous avons également travaillé avec Audiens – nous n'y étions pas obligés, dans la mesure où les personnes travaillaient pour une boîte extérieure – et veillé à ce que le traitement soit équitable et de bon niveau.

M. Philippe Ballard, président. Je précise qu'un fixeur est une personne qui vit généralement dans un pays étranger, à qui les journalistes font appel pour qu'elle les guide car elle connaît le terrain.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Haddad était fixeur et, semble-t-il, n'était couvert par aucune assurance ; il n'avait ni capital décès, ni même contrat de travail. Si son corps a pu être rapatrié, c'est après avoir été bloqué plusieurs jours à la morgue d'Erbil et après que sa famille a dû emprunter 1 000 euros pour soudoyer les fonctionnaires irakiens. Pourquoi le groupe France Télévisions n'est-il pas intervenu aussitôt ? Nicolas Jaillard, ancien rédacteur en chef de #5Bis productions, a indiqué : « Pendant des années d'exercice, je n'ai pas le souvenir d'avoir assuré un fixeur, surtout en Irak. » Avez-vous connaissance d'autres collaborateurs de vos émissions qui n'ont jamais fait l'objet d'une couverture assurantielle, en particulier sur des terrains aussi dangereux que l'Irak ?

M. Yannick Letranchant. Non. Je n'ai pas d'information particulière sur la pratique en général. Parfois, une telle couverture est difficile à mettre en œuvre. Je ne me souviens plus des conditions que la boîte de production avait appliquées à l'époque, mais France Télévisions y a suppléé et a fait en sorte que tout soit fait. Pour avoir géré le rapatriement du corps de Gilles Jacquier, je puis vous dire que ce n'est pas toujours facile face aux autorités à qui nous avons affaire. Souvent, il faut aller sur place. Pour régler le cas que vous citiez, la directrice des magazines d'information, Dominique Tierce, s'était rendue sur place pour essayer de débloquer les choses. Il n'y a eu aucun manquement de la part de France Télévisions en la matière. Nous sommes allés au-delà de ce que nous aurions pu être légalement obligés de faire. Nous avons estimé que c'était notre devoir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans un article du *Monde* du 9 mars 2018, Élise Lucet dit spontanément, sans même qu'on lui pose la question : « J'ai refusé le poste de directeur de l'information trois fois. » Elle parlait de ce poste à France Télévisions. Dans le même article, vous avez déclaré, monsieur Letranchant, « ne pas avoir les mêmes informations ». En lisant entre les lignes, on peut comprendre qu'Élise Lucet aurait plutôt présenté sa candidature, qui n'aurait pas été retenue. Je ne lui ai pas posé la question hier, car le temps manquait. Quelles sont les informations dont vous disposez au sujet d'éventuelles propositions qui lui auraient été faites pour prendre la direction de l'information de France Télévisions ?

M. Yannick Letranchant. Je n'ai aucune information la concernant. Je peux vous parler de moi : on m'a proposé la direction de l'information à deux reprises. La première fois, j'ai refusé, et la deuxième fois, j'ai accepté. Je ne sais pas ce qui a été demandé à Élise Lucet. Je ne vois pas comment je le saurais. Je n'ai pas à en connaître, comme on dit parfois.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi avez-vous réagi en disant que vous n'aviez pas les mêmes informations quand elle a indiqué, dans un article du *Monde*, qu'elle avait refusé à trois reprises le poste de directeur de l'information ? Quelles étaient vos informations ?

M. Yannick Letranchant. J'ai dit que je n'avais pas les mêmes informations au sens où je n'en avais pas. Cela a peut-être été mal exprimé ou mal repris. Je n'ai pas à avoir d'informations en la matière. Je ne sais pas à qui les présidents de France Télévisions ou la présidente de France Télévisions proposent ce poste. Je n'ai pas à le savoir.

M. Philippe Ballard, président. Merci pour vos réponses.

La séance s'achève à dix-neuf heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. Christian Girard, Mme Ayda Hadizadeh, M. Emmanuel Maurel, Mme Caroline Parmentier, M. Aurélien Saintoul, Mme Sophie Taillé-Polian

Excusé. – M. Jérémie Patrier-Leitus

Assistait également à la réunion. - Mme Céline Hervieu